



Suisse-UE, des clés pour comprendre l'incompréhensible

Réparer les pots cassés et, pourquoi pas, relancer un processus entre la Suisse et l'Union européenne? C'est peut-être ce qui a vraiment démarré à Lugano, en marge de la conférence consacrée à la reconstruction de l'Ukraine. Ignazio Cassis a en tout cas pu rencontrer Ursula von der Leyen. A Davos, le président de la Confédération n'avait pas vraiment vu son homologue de la Commission européenne.

Des progrès ont-ils été faits pour l'accord cadre, brutalement abandonné par Berne il y a un peu plus d'un an? Il est trop tôt pour le savoir. Et il est toujours intéressant d'essayer d'expliquer cette décision qui avait «suscité, et continue de susciter, de nombreuses incompréhensions», résume René Schwok dans un livre* publié il y a quelques semaines. D'une remarquable clarté et concision, cet essai tente en quelque sorte de comprendre l'incompréhensible.

L'incompréhension ne tient pas seulement dans la fin unilatérale de «huit ans de pourparlers préliminaires et de près de cinq années de négociations effectives impliquant 32 cycles de réunions», rappelle le professeur au Département de science politique et relations internationales de l'université de Genève, également titulaire d'une Chaire Jean Monnet. L'incompréhension tient aussi dans la

manière avec laquelle le Conseil fédéral «avec le soutien affirmé de l'Union démocratique du Centre (UDC) et une tolérance molle de la part des autres partis gouvernementaux, a adopté une décision aussi exceptionnelle», avance le fin connaisseur des relations Suisse-UE. En particulier, pourquoi le Parlement n'a pas eu son mot à dire. Sans oublier qu'«aucune communication officielle sur les positionnements des sept conseillers fédéraux» n'a encore été fournie, regrette l'universitaire.

Une des qualités de l'ouvrage est d'exposer loin des querelles partisans ce que l'accord négocié avait permis d'obtenir. Comme cette «concession originale [qui] avait été consentie à la Suisse. Premièrement, si la Suisse décidait de ne pas appliquer une décision du Tribunal arbitral guidée par la Cour de justice de l'Union européenne, l'UE aurait certes eu le droit de prendre des mesures de compensation (rétorsion), mais celles-ci auraient dû être proportionnelles.» Deuxième élément, «si la Suisse avait considéré que ces mesures de l'UE étaient disproportionnées, elle aurait pu s'adresser au Tribunal arbitral pour trancher et celui-ci n'aurait pas pu avoir recours à la CJUE». La peur des juges étrangers, si souvent jouée par l'UDC, n'est-elle donc pas exagérée?

René Schwok désamorce aus-

si un des arguments favorisés de la gauche en expliquant que le protocole de l'accord institutionnel consacre le principe «à travail égal, rémunération égale sur un même lieu de travail». Et de relever qu'une «telle approche satisfait la majorité des syndicats et la gauche modérée de l'UE, mais il est étrange qu'elle soit considérée comme insuffisante par les syndicats et la gauche suisses.»

Plutôt que de convaincre, lui-même fortement divisé, le Conseil fédéral a «considéré que les sanctions politiques adoptées par l'UE seraient supportables», avance René Schwok. Le gouvernement a donc choisi de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Frédéric Lelièvre

*«Accord institutionnel: retour sur un échec», René Schwok, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Collection débats et documents, numéro 25, mai 2022, 76 pages, téléchargeable ici:



«Le Conseil fédéral a choisi de jeter le bébé avec l'eau du bain.»